



**MAIRIE DE RIANs**

30, Rue de la République – CS 70325 – 83 560 RIANs

**DÉCISION DU MAIRE  
N°37/2022**

**ATTRIBUTION du marché à procédure adaptée :  
VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE**

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1, R2123-1-1°,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°20 06 03 du 17 juillet 2020 portant délégations consenties au Maire, notamment son point 4°,

**Considérant** la consultation réalisée par mail, auprès d'entreprises spécialisées dans la vérification périodique d'installations et équipements,

**Considérant** le classement, dans le rapport d'analyse, des trois offres reçues,

**Considérant** que la concurrence a joué correctement,

**Considérant** l'avis favorable du pouvoir adjudicateur en date du 20 septembre 2022,

**Considérant** que le pouvoir adjudicateur a retenu l'offre de la société SOCOTEC, Agence Équipements Côte d'Azur – 1681, Route des Dolines – Taissounières Belem – CS 10172 – 06560 VALBONNE Cedex

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 – D'attribuer le marché à procédure adaptée n°TECHN-2022-01 portant sur la vérification périodique des installations et équipements de la Commune, à la société SOCOTEC, pour un montant unitaire de 4 030,00 € HT (4 836,00 € TTC, TVA 20%)

ARTICLE 2 – Que sa durée sera de 12 mois à compter de sa date de notification,

ARTICLE 3 – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal,

ARTICLE 4 – Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var et publiée par voie dématérialisée sur les supports électroniques de la commune, conformément à la législation en vigueur,

ARTICLE 5 – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Rians, le 27 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Nicolas BRÉMOND**